

MISE A JOUR N°9
2024

MIONS

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Mions

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètre de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres de prise en considération de projets

- N° 1 – Périmètre de prise en considération du fuseau d'étude de la mise à 4 voies de la section ferroviaire entre Saint-Fons et Grenay (comprenant également la modernisation du raccordement de Saint-Fons) du projet « Etoile Ferroviaire Lyonnaise" sur les communes de Mions, Saint-Fons, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest et Vénissieux, instauré par arrêté préfectoral du 24.11.2022.

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

Par délibération de la Communauté Urbaine de Lyon du 13 novembre 2006 (2006-3696), le droit de préemption urbain renforcé est institué sur l'ensemble des parcelles suivantes :

Parcelles	% de logements sociaux dans l'orientation d'aménagement du quartier et du secteur
AW 331 - AW 334	50 % dont 90 % PLUS et 10 % PLAI
AR 296	100% dont 90 % PLUS et 10 % PLAI
AX 47 - AX 46	100 % dont 90 % PLUS et 10 % PLAI
AK 40	100% dont 90% PLUS et 10 % PLAI
AP 13	100% dont 90% PLUS et 10 % PLAI
AY 45	50 % dont 90 % PLUS et 10 % PLAI
AY 106	50% dont 90% PLUS et 10 % PLAI
BL 409 - ZK 21	100% dont 90% PLUS et 10 % PLAI

- **PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social,
- **PLAI** : Prêt Locatif A usage d'Intégration

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)

Mions

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projet urbain partenarial (P.U.P.)

- Néant

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Secteur « Val d'Ozon et balmes viennoises », approuvé par délibération du Conseil Général du Rhône en date du 11 avril 2014 renommé secteur « Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais » approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date 11 mars 2024

9 Réseaux de chaleur urbains

- Néant

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

- Néant

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Néant